

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Etaient présents : Philippe MARAIS, Maud KUCZMA, Patricia MOUSONNE, Nicolas DUPRAT, Sébastien POUX, Thierry BONCOURRE, Jérôme PUCHOIS, Abilio GABRIEL, Sandra SAMPAIO, Sabrina DMYTRIAT

Etaient absents : Aziz CHIBLI

Avaient donné procuration :

Stéphanie COULOMB a donné pouvoir à Maud KUCZMA
Mylène AGUILA a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO
Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Sabrina DMYTRIAT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Abilio GABRIEL

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1 – Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2023

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.
N'ayant pas de remarques, le procès-verbal est arrêté.

2 – Délibérations

N° de dossier : 3-1-2023 Délibération sur la mise en place de chèques vacances pour les employés communaux

Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX.

Sébastien POUX rappelle que lors du budget primitif 2023, la mise en place de chèques vacances avaient été abordés. A ce jour, il rappelle que les employés communaux titulaires bénéficient d'un organisme social PLURELYA dont la commune participe à hauteur de 198 € annuellement par agent. Cet organisme permet aux agents de bénéficier de différents avantages sociaux (vacances en famille, pour enfants...) mais très peu utilisés par les employés municipaux. **Sébastien POUX** rappelle que la commission des finances avait proposé la mise en place de chèques vacances en remplacement de cet organisme social nommé PLURELYA. Un plafond est limité pour exonération de charges sociales et une participation minimale des agents est attendue.

Sébastien POUX explique que pour l'année 2023, la cotisation a déjà été payée et que le projet de résiliation sera effectif au 1^{er} janvier 2024

Le plafond défini sera le même pour les 4 employés communaux.

La commission des finances avait proposée un montant de base de 200 € par agent. Ces derniers n'ont pas l'obligation d'accepter étant donné qu'il y a une participation de leur part. Le taux de participation de la collectivité est de 80 %.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- La mise en place des chèques vacances pour l'année 2023 avec un plafond de 200 € par agent
- La résiliation de PLURELYA à compter du 1^{er} janvier 2024

N° de dossier : 3-2-2023 Délibération sur l'acquisition d'un panneau lumineux et demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire propose d'installer un panneau lumineux situé à proximité de la salle des fêtes afin de diffuser les informations du village et réduire la distribution de papiers. Monsieur le Maire pense que seules les informations demandant un retour peuvent être distribuées.

Sandra SAMPAIO sollicite Monsieur le Maire concernant l'emplacement

de ce panneau. **Monsieur le Maire** répond que l'emplacement précis sera à affiner. Une seule condition : ce panneau sera à proximité d'un éclairage public afin de l'alimenter.

Maud KUCZMA s'interroge sur le montant de cette acquisition. **Monsieur le Maire** répond que le montant du devis s'élève à 5428.20 €. Un dossier d'aide sera déposé au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Sébastien POUX approuve cette proposition et pense qu'écologiquement c'est un point positif.

Jérôme PUCHOIS approuve également et rajoute que ce projet apportera une « touche de modernisation ».

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin secret.

Approuvé à la majorité des membres présents

- pour l'acquisition d'un panneau lumineux à la société ELANCITE pour un montant HT de 4 523.50 € soit 5 428.20 € TTC
- pour demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

N° de dossier : 3-3-2023 Délibération sur la modification de la délibération n° 8-5-2022 concernant la demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la construction de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire informe qu'à la demande du service de la sous-préfecture, il est nécessaire de redélibérer pour modifier la délibération n°8-5-2023. Il explique que lors de la commission de notre demande de DETR, il a été décidé d'allouer la somme de 185 000 € au titre de la DECIL et non de la DETR.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° de dossier : 3-4-2023 Délibération sur la rénovation des appareils d'éclairage public routiers sur poteaux – programme LED++

Monsieur le maire rappelle que les élus que les documents nécessaires ont été envoyés par mail.

Il informe la rénovation de 34 points lumineux dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ». Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 % ; Ainsi les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux		1 475 €/an
Factures d'électricité	2 361 €/an	650 €/an
Total des dépenses	2 361 €/an	2 125 €/an

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin secret.

Approuvé à l'unanimité des membre présents.

N° de dossier : 3-5-2023 Délibération sur la convention de partenariat pour la publication de données ouverts sur le portail open data départemental

Monsieur le Maire informe de la mise à disposition gratuite du portail open data. Cette plateforme permet un agenda partagé dont il faut signer une convention avec le département.

Monsieur le Maire sollicite un élu afin qu'il soit référent entre les associations du village et la mise en ligne sur l'agenda partagé.

Cet agenda partagé permet de saisir une seule fois l'information puis de diffuser « parr un simple clic » via Facebook par exemple. Il est nécessaire que l'élu qui sera référent prenne contact avec Claire TEILLER à la communauté de Communes qui pourra l'aider à l'utilisation.

Sabrina GATHELIER se porte volontaire pour être référente et se former auprès de Claire TEILLER.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.

Approuvé à la majorité des membres présents pour signer la convention de partenariat pour la publication de données ouvertes sur le portail open data départemental.

N° de dossier : 3-6-2023 Délibération sur la demande de financement au titre du Fonds Régional D'Intervention (FRI) – terrain de tennis

Monsieur le Maire rappelle le projet de déplacer le terrain de tennis suite à la construction de la nouvelle mairie.

La région subventionne les projets qui ne rentrent pas dans le cadre des autres subventions à hauteur de 21 000 € maximum pour un projet ne dépassant pas les 70 000 € HT.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° de dossier : 3-7-2023 Délibération sur la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire informe du nouveau service proposé par le service Haute Garonne Ingénierie. Ce dernier propose 3 agents HGI-ATD comme référents déontologues.

Patricia MOUSSONNE remarque avoir pris connaissance des documents envoyés par mail mais informe ne pas avoir compris le contenu.

Thierry BONCOURRE précise que cela concerne les élus locaux mais aussi la charte.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

4 – Réflexion sur le projet de partenariat de centre de ressources territorial sur le bassin Auterivain

Monsieur le Maire informe au conseil avoir reçu une personne référente de la Maison de retraite Marius PRUD HOM concernant le projet de partenariat de

centre de ressources territorial sur le bassin Auterivain. En effet, ce projet permettrait aux personnes âgées de vieillir chez elle le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé au domicile lorsque cela est possible.

Le conseil valide ce projet. Un courrier de soutien sera rédigé.

5 – Questions diverses

- La gazette : Sortie pour le 15 juillet 2023.

- Nouvelle mairie : Déplacement de la ligne électrique située sur le projet de la nouvelle mairie, au frais d'ENEDIS, avant septembre.

- Extinction de l'éclairage public : Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il avait été évoqué la liste des points équipés d'horloge astronomique et non équipés. Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de connaître l'avis des élus sur l'extinction immédiate des 5 points dotés d'horloges astronomiques ou bien attendre que l'ensemble des points soient équipés avant l'extinction.

Thierry BONCOURRE propose d'éteindre les 5 points équipés d'horloge astronomique immédiatement.

Monsieur le Maire propose de le faire en septembre afin d'informer la population par le biais de la gazette.

- Plan Communal de sauvegarde : Monsieur le Maire informe que le Plan Communal de Sauvegarde va être transféré au sein du Plan Intercommunal de sauvegarde.

- Point d'Apport Volontaire sur la place du village : Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'emplacement des flux enterrés sur la place du village.

* Sébastien POUX demande s'il faut tenir compte de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Monsieur le Maire répond s'être entretenu avec Mr MOURAREAU et il ne souhaite pas donner son avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose deux solutions soumises par le service collecte et déchets :

- au même endroit que les aériens actuellement en place
- à gauche de l'entrée du château

Sébastien POUX pense que l'emplacement actuel est très bien.

Thierry BONCOURRE émet un doute sur la proximité avec l'église. Il alerte sur « la grandeur du trou » qui risque de fragiliser la structure de l'église. De plus, il « a peur » du manque de place pour les jours de fêtes.

Abilio GABRIEL est favorable à les installer à gauche de l'entrée du château.

Patricia MOUSSONNE remarque que la colonne de verre enterrée à la salle des fêtes est pleine.

Philippe MARAIS n'est pas favorable à installer les flux enterrés à gauche de l'entrée du château et pense que cela va dénaturer l'entrée du château d'un point de vue esthétique.

Monsieur le Maire remarque qu'au château de Versailles, les « poubelles enterrées » sont situées à l'entrée.

Sébastien POUX remarque qu'il faut de la place pour le grutier lorsqu'il va vider. Il pense qu'en rentrant à gauche avant le marronnier ne dénaturerait pas.

Thierry BONCOURRE propose de déplacer le monument aux morts à côté de la nouvelle mairie lorsqu'elle sera terminée. Puis installer les colonnes enterrées à la place du monument aux morts.

Monsieur le Maire soulève le problème d'odeur.

Abilio GABRIEL s'interroge sur le problème soulevé par la COLAS à l'entrée du village proche du Marronnier. **Monsieur le Maire** répond que la COLAS ne préconisait pas l'endroit enherbée situé à proximité du garage de Jacqueline AIMAR à cause du talus « trop instable ». Monsieur le Maire pense que les colonnes enterrées auraient pu être installées en face de l'école, à côté des ateliers municipaux. Toutefois, il pense que ce point n'est pas dans le « sens fluide ».

Philippe MARAIS pense qu'à l'entrée de la place avant le marronnier est propice. Toutefois, deux places de parking vont être supprimées.

Jérôme PUCHOIS propose d'y installer une barrière végétale.

Abilio GABRIEL s'inquiète sur la buse qui vient d'être restaurée.

Après un long débat, les élus décident d'installer les flux enterrés en rentrant à gauche avant le marronnier.

- **Eglise** : Monsieur le Maire informe avoir pris contact avec Mme GIMENEZ BEDAILHAC de la DRAC (remplaçante de Mme DELMOND) qui doit étudier le projet du toit de l'église selon les devis communiqués.

- **Incivilité poubelles** : La CCBA va mettre en place des caméras.

- **Journée citoyenne** : Selon les inscriptions qui seront obligatoires, la date est arrêtée au samedi 1er juillet.

- Proposition de faire le prochain conseil le mercredi 5 juillet à 19h.

- **Reconnaissance de catastrophe naturelle** : Le dossier est toujours en attente de retour.

Jérôme PUCHOIS doit quitter le conseil à 21h25

- **Nouvelle mairie** : **Thierry BONCOURRE** informe avoir été contacté par les architectes qui sont en cours d'analyse des offres. « Selon les prix les plus bas, « on » serait à 1% moins chers que ce qui était prévu. Toutefois, il pense qu'à la fin du projet, « on » sera à plus 15 % environ du aux éventuels avenants, de l'augmentation des matériaux... »

Monsieur le MAIRE remarque que si des avenants sont dus à des oublis de leur part, il se refusera de les payer.

- **POUX Sébastien** : Ville et village fleuri : passage fin août/début septembre

Séance levée à 21h35

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire



Le (ou la) secrétaire de séance